




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-10**

Séance publique du

1 février 2019

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190201- lmc1149626-DE-1-1
Date de signature : 06/02/2019
Date de réception : mercredi 6 février 2019
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : EXONÉRATION PARTIELLE DES DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (ROLE),
ET /OU DES DROITS D'EMPLACEMENT ET/OU DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ
EXTÉRIEURE AU TITRE DE L'ANNÉE 2019 - TRAVAUX RELATIFS AU BHNS DÉNOMMÉ
L'AIXPRESS.**

Le 1 février 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 25/01/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESSE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Muriel HERNANDEZ, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Patricia BORRICAND à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Danièle BRUNET, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Gérard DELOCHE, Monsieur Christian ROLANDO à Madame Reine MERGER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Claude MAINA, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Jean Boulhol

Monsieur Michael ZAZOUN donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion
 Direction Gestion de l'Espace Public,
 Commerce & Artisanat

RAPPORT POUR
 LE CONSEIL MUNICIPAL
 DU 1 FÉVRIER 2019

Nomenclature : 3.5

Autres actes de gestion du domaine public

RAPPORTEUR : Monsieur Michael ZAZOUN
CO-RAPPORTEUR(S) : M. BRAMOULLÉ Gérard

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : EXONÉRATION PARTIELLE DES DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (ROLE), ET /OU DES DROITS D'EMPLACEMENT ET/OU DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE AU TITRE DE L'ANNÉE 2019 - TRAVAUX RELATIFS AU BHNS DÉNOMMÉ L'AIXPRESS.- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n° DL.2017-413 du 29 septembre 2017, nous avons adopté une exonération partielle des droits d'occupation du Domaine Public (ROLE), des droits d'emplacement et/ou de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure au titre de l'année 2017 et 2018, pour l'ensemble des commerces situés dans le périmètre des travaux du BHNS et au prorata de leur durée.

Les travaux engagés par la Métropole Aix-Marseille Provence depuis le mois de septembre 2017, devraient se terminer fin août pour une mise en service du Bus à Haut Niveau de Services dénommé « l'AIXPRESS » prévue le 2 septembre 2019.

Dès lors, dans le prolongement de la délibération susvisée et afin de soutenir les commerçants restant impactés par ces travaux en 2019, je vous propose de leur appliquer une exonération partielle des redevances et taxes suivant les mêmes modalités.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** une exonération partielle du ROLE, des droits d'emplacement et/ou de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure correspondant à la durée des travaux au titre de l'année 2019 pour les commerces situés dans le périmètre des travaux du BHNS.

DL.2019-10 - EXONÉRATION PARTIELLE DES DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (ROLE), ET /OU DES DROITS D'EMPLACEMENT ET/OU DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE AU TITRE DE L'ANNÉE 2019 - TRAVAUX RELATIFS AU BHNS DÉNOMMÉ L'AIXPRESS.-

Présents et représentés	: 51
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»